



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

## EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

### *Décret Impérial N°2014-02 du 05 Février 2014*

*Vu la Constitution du 2 décembre 1996,*

*Vu le décret Impérial n°2009-10 du 28 août 2009 portant création du SIRTAC,*

*Vu le décret Impérial n°2011-07 du 30 juillet 2011 portant création du GIPEBAC,*

*Vu le décret Impérial n°2012-08 du 4 février 2012 portant création de la DOS,*

*Considérant qu'il convient de donner à l'ensemble des agents du SIRTAC les moyens nécessaires pour permettre de mener à bien leurs missions,*

À

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénon, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

À

#### **Article premier**

À

Tous les agents du SIRTAC sont, outre leur permis de cafter prévu à l'article 4 du décret 2009-10 du 28 août 2009, titulaires de la licence spéciale MMDTG (Ma Main Dans Ta Gueule), qui leur permet d'utiliser leur guise l'ensemble des moyens propres à restaurer le calme de tout

individu qui viendrait Ã manifester quelque intention hostile ou contraire.

Â

Â

Â

*Frank-Marc 1er*

*Imperator et Rex*